

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			
<p><b>Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</b></p>			

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJÉTÉS	
Adresse :	

INFORMATIONS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE			
Motif (s)	<input type="checkbox"/> Arrosage à la suite d'ensemencement	<input type="checkbox"/> Arrosage à la suite de la pose de tourbe	
Localisation :	<input type="checkbox"/> Cour avant	<input type="checkbox"/> Cour latérale	<input type="checkbox"/> Cour arrière

TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ		
	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal	Gratuit	15 jours consécutifs

CALENDRIER			
Date de début :		Date de fin :	

SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION	
PÉRIODE D'ARROSAGE	<p>L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :</p> <p>Entre 22 h et 0 h et entre 5 h et 7 h, les jours suivants :</p> <p>a) Pour les occupants de bâtiments dont le numéro d'immeuble est un nombre pair :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les mercredis et vendredis.</li> </ul> <p>b) Pour les occupants de bâtiments dont le numéro d'immeuble est un nombre impair :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les mardis et jeudis.</li> </ul>
PERMIS POUR UNE NOUVELLE PELOUSE	<p>Un contribuable qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'un certificat d'autorisation délivré par la municipalité, procéder à l'arrosage tous les jours entre 22 h et 0 h et entre 5 h et 7 h pendant une durée de 15 jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe; toutefois, l'arrosage permis devra être limité à la superficie de terrain couverte par la nouvelle pelouse.</p>

RUISSELLEMENT DE L'EAU	En aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou les propriétés avoisinantes.
BOYAU D'ARROSAGE	Il est défendu d'utiliser simultanément plus d'un boyau d'arrosage par habitation.
REMPLISSAGE DE PISCINE	Le remplissage de piscine n'est permis tous les jours qu'entre 0 h et 6 h.
LAVAGE D'AUTOS ET D'ENTRÉES	Le lavage des autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin; lors d'un lavage d'auto, aucune eau ne devra s'échapper du boyau d'arrosage entre les arrosages, l'eau ne devant s'échapper du boyau d'arrosage uniquement lorsqu'orientée en direction de l'auto.  Le lavage des entrées d'auto et des espaces de stationnement à l'aide de l'eau de l'aqueduc municipal est prohibé.
SYSTÈME DE CLIMATISATION OU DE CHAUFFAGE	Il est interdit de s'approvisionner en eau provenant de l'aqueduc municipal, afin d'alimenter un système de chauffage ou de climatisation
INTERDICTION D'ARROSAGE	En cas de sécheresse, d'urgence, de bris majeurs de conduites d'aqueduc ou pour permettre le remplissage des réservoirs.  Il est interdit : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De garder en service tout tuyau, robinet, accessoire ou appareil en état de laisser perdre ou gaspiller l'eau provenant de l'aqueduc municipal;</li> <li>▪ De laver un véhicule à moteur autrement qu'en utilisant un seau d'eau pour le lavage et un boyau d'arrosage muni d'une lance à fermeture automatique pour le rinçage;</li> <li>▪ D'arroser une pelouse, des arbres, des arbustes ou des haies, un jardin potager avec un boyau d'arrosage, perforé ou non, ou tout autre système de gicleurs automatiques;</li> <li>▪ D'utiliser une fontaine, une pompe, une cascade, un jet, une piscine, un bassin ou une installation décorative alimenté par l'aqueduc municipal à moins que de tels équipements soient conçus et fonctionnent en circuit fermé et que ce soit toujours la même eau qui soit utilisée;</li> <li>▪ D'organiser un lavothon de véhicules à moteur en série.</li> </ul>

### SIGNATURE DU REQUÉRANT

Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts.

Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Signature :		Date :	
-------------	--	--------	--

### À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME

Matricule :		N° de lot :		
Zone :		Type de lot :		C.O.S. :
N° de la demande :		N° de permis :		
Nom de l'inspecteur :		Date :		